

### **Flux périphérique Est intérieur vers Cholet (RN249)**

L'aménagement de l'accès à Cholet au niveau de la porte du Vignoble, a conduit à réaliser une bretelle à une voie dans le cadre du précédent aménagement (2006).

Les cinq variantes d'aménagement proposées dans le cadre de la concertation en cours prévoient un accès à 2 voies de circulation du périphérique vers la RN249.

### **Flux périphérique Est intérieur et A811 vers Cholet (RN249) et Bordeaux (périphérique Sud)**

Toutes les variantes dissocient en amont du point de choix Cholet-Poitiers (RN249) / Bordeaux (périphérique Sud) les flux issus du périphérique Nord et de l'A811. Le volume de trafic au niveau du point de choix sera donc fortement diminué et les conflits au niveau de la sortie, fortement réduits.

Concernant la sortie vers Poitiers/Cholet, les variantes apportent des réponses différentes :

- les variantes 1, 2 et 2 bis proposent une géométrie plus souple pour tous les usagers ;
- les variantes 3 et 3 bis conservent la géométrie actuelle pour les usagers venant du périphérique Nord, et une géométrie plus souple pour ceux venant de l'A811.

### **Flux RN249 et périphérique Sud vers A811 et périphérique Est**

L'insertion des usagers de la RN249 sur le périphérique extérieur à une voie de circulation génère des congestions récurrentes en période de pointe du matin.

De plus, la configuration de l'infrastructure à cet endroit peut être génératrice de conflits entre les flux de circulation du périphérique Sud vers l'A811 d'une part, et de la RN249 vers le périphérique extérieur.

Les aménagements proposés dans les variantes 2bis et 3bis (insertion de la RN249 à 2 voies) permettent d'améliorer les conditions de circulation et de diminuer la congestion.

*Le diaporama « Sujet Pont amont – RN249 vers A811 » présente les possibilités et les contraintes (fortes) d'une reconfiguration du pont amont de Bellevue.*

### **Flux périphérique Est vers périphérique Sud – Variantes 2 et 2 bis (observation 22)**

Les 2 voies issues de l'A811, sur lesquelles s'insèrent par la gauche la voie issue du périphérique, sont limitées à 70 km/h.

En présence d'un nouveau pont sur la Loire à 3 voies (V2 et V2bis), les usagers qui s'insèrent par la gauche depuis le périphérique Est n'ont pas de motif de rejoindre la voie la plus à droite car celle-ci est en direction du périphérique sud (pour rejoindre le périphérique sud depuis le périphérique Est il suffit de rester sur le périphérique).

### **Flux Boulevard de la prairie de Mauves vers le périphérique intérieur (pont de Bellevue)**

Les aménagements communs aux cinq variantes du projet d'aménagement du complexe de Bellevue prévoient notamment la création d'un accès direct (bretelle à 2 voies) de l'A811 vers le périphérique intérieur.

Le trafic de l'A811 vers le pont de Bellevue n'empruntera plus le carrefour giratoire du boulevard de la Prairie de Mauves côté Nantes ; ce qui évitera l'encombrement de ce giratoire.

Par ailleurs, l'insertion du flux Nantes (depuis le giratoire) vers le pont de Bellevue sera fortement facilitée sur la branche à 2 voies issue de l'A811.

## **Flux Périphérique intérieur vers Boulevard de la prairie de Mauves (1) et Boulevard de la prairie de Mauves vers le périphérique extérieur (2)**

(1)

Dans tous les cas de figure, une voie d'entrecroisement sera réalisée entre les portes de Carquefou et de Sainte-Luce-sur-Loire.

Une voie d'entrecroisement ou une troisième voie sera réalisée, selon les variantes, entre la portes de Sainte-Luce-sur-Loire et d'Anjou.

L'aménagement du complexe de Bellevue améliore les conditions d'accès au boulevard de la Prairie de Mauves.

(2)

L'aménagement d'une branche à 2 voies de l'A811 vers le périphérique intérieur soulagera le trafic sur les 2 carrefours giratoires de la porte d'Anjou (en rendant inopérantes les stratégies d'évitement qui sont observées).

L'accès au périphérique extérieur depuis le boulevard de la Prairie de Mauves sera donc facilité.

## **Flux périphérique Sud (extérieur) vers RN249 – Porte du Vignoble**

Le projet d'aménagement du complexe de Bellevue traite en priorité les congestions observées en périphérique intérieur.

La liaison du périphérique Sud (extérieur) vers la RN249 s'effectue par une bretelle unidirectionnelle à une voie vers un carrefour giratoire qui permet la liaison vers Cholet.

Cet aménagement n'est pas modifié dans le cadre du projet du complexe de Bellevue.

## **Flux RN249 vers périphérique Sud (intérieur) – Porte du Vignoble**

Le projet d'aménagement du complexe de Bellevue traite en priorité les congestions observées en périphérique intérieur.

La liaison de la route de Cholet (RN249) vers le périphérique intérieur sud s'effectue par une bretelle vers le carrefour giratoire de la divatte, la RD751 vers le carrefour giratoire Sud et une bretelle vers le périphérique Sud.

L'accès au périphérique Sud s'effectuera dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui ; seule l'insertion sur le périphérique s'effectuera 150 m plus au Sud.

Actuellement, des stratégies d'évitement sont observées, conduisant les usagers de la RN249 se dirigeant vers le périphérique extérieur, à emprunter le carrefour giratoire de la divatte. Les variantes bis (aménagement de l'extrémité de la RN249 à 2 voies) permettront de libérer de la capacité sur cette voie, et rendront ces stratégies inopérantes.

Un gain de fluidité est attendu pour les usagers de la RN249 vers le périphérique Sud (intérieur).

L'aménagement du carrefour giratoire de la divatte n'est pas modifié dans le cadre du projet du complexe de Bellevue.